

**OBJET ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-80 DU 30 SEPTEMBRE 2003
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SODIAC
PAR VOIE DE BAIL A CONSTRUCTION DU TERRAIN COMMUNAL EX 140
A SAINT-FRANCOIS EN VUE DE LA REALISATION DE 6 LLTS INDIVIDUELS**

Par Délibération n° 03/4-80 datée du 30 septembre 2003, la Commune a approuvé la mise à disposition à la SODIAC, par voie de bail à construction et pour une durée de quarante (40) ans, du terrain communal cadastré EX 140, disposant d'une superficie de 1 771 m² au Cadastre, situé au 9 Chemin de la Grotte à Saint-François et ce, en vue de la réalisation de six (6) Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) individuels.


Ce projet de Logements Sociaux à Saint-François a par ailleurs été autorisé par la Commune sur le plan réglementaire au terme d'un permis de construire PC n° 97411-03A0444 accordé en date du 30 août 2004.


Toutefois, aujourd'hui, la Ville constate que la mise en chantier n'a jamais démarré et que le terrain est resté en son état initial.

En conséquence, après vérification des éléments du dossier auprès des services de la SODIAC, il apparaît opportun de clore définitivement ce projet de construction, d'annuler la Délibération précitée et d'abroger le permis de construire y relatif.

De ce fait, la Ville retrouvera la pleine propriété de son bien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

GILBERT ANNETTE



RECUEIL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
30 NOV. 2011
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 02-210 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

**OBJET ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-80 DU 30 SEPTEMBRE 2003
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SODIAC
PAR VOIE DE BAIL A CONSTRUCTION DU TERRAIN COMMUNAL EX 140
A SAINT-FRANCOIS EN VUE DE LA REALISATION DE 6 LLTS INDIVIDUELS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

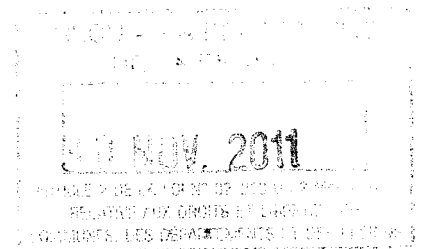
Vu la délibération n° 03/4-80 datée du 30 septembre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-49 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**





ARTICLE 1 Prend acte de la non-réalisation de l'opération de six (6) Logements Locatifs Très Sociaux sur le terrain communal cadastré EX 140, situé au 9 Chemin de la Grotte à Saint-François, prévue par Délibération n° 03/4-80 du 30 septembre 2003.

ARTICLE 2 Annule la Délibération susvisée de mise à disposition du terrain communal EX 140 au profit de la SODIAC, par voie de bail à construction, pour une durée de quarante (40) ans, en vue de permettre à la Ville de retrouver la pleine propriété de son bien.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à abroger le permis de construire PC n° 97411-03A0444 daté du 30 août 2004.

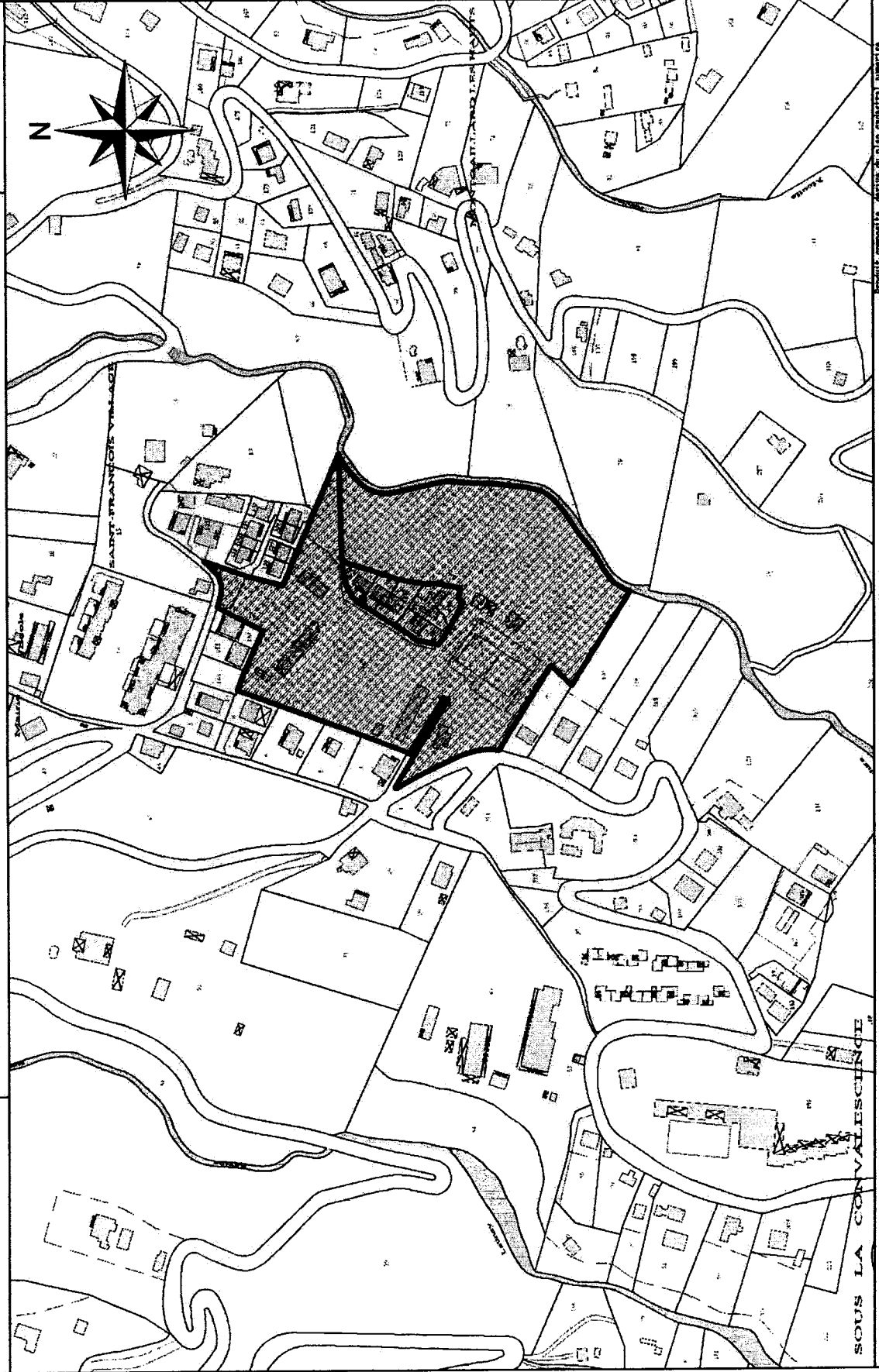
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE


EX 140

9, Chemin de la Grotte - Saint François

1 / 3000



MAIRIE DE SAINT-DENIS.

DATE DU TIRAGE: 03-10-2011 14:50:17.44

PROJET DE PLAN CADASTRAL NUMERIQUE
NON MISE EN ŒUVRE PAR CHANGEMENTS / DROITS RESERVEES